

2009 - 2012

Règlements nationaux canadiens jeunesse et ouvert

***Gymnastique artistique masculine
Manuel des entraîneurs et des juges***



GYM **nastics**
nastique
CANADA

Septembre 2011 (version 1.5.1)

Septembre 2011

Remerciements

Ce programme des niveaux nationaux a été établi et implanté par les membres du comité du programme masculin de Gymnastique Canada et, spécialement, John Carroll, Greg Jackson, Denis Privé et Tony Smith.

La révision du programme a été supervisée par le directeur du programme masculin, Jeff Thomson.



Ces routines sont la propriété de GCG et ne peuvent être reproduites en partie ou en totalité sans l'autorisation expresse de GCG.

© 2009 Gymnastics Canada Gymnastique (GCG).

Programme national: Information générale

Ce document décrit le programme pour les catégories nationales jeunesse et ouverte de GCG. Le volet du programme national est une modification des règlements juniors de la FIG. Donc, tous les règlements juniors de la FIG s'appliquent, incluant les éléments réglementés, les répétitions, le nombre maximum de quatre éléments comptants par groupe d'éléments, le temps au sol, trois portions du cheval d'arçons, etc. Les modifications aux règlements juniors de la FIG incluent une diminution du nombre d'EGÉ nécessaires et le niveau de difficulté exigé pour réussir la sortie qui a été réduit.

Article 1 Description du programme

- i. Le programme national se compose de deux catégories de compétition: jeunesse et ouverte.
- ii. Les catégories nationales jeunesse et ouverte participeront aux championnats canadiens uniquement.

Article 2: Âge pour la compétition

2.1 L'âge du concurrent sera selon son âge au 1er janvier de l'année de compétition. Veuillez consulter le Tableau de synthèse des années de naissance pour l'année de compétition en cours.

Synthèse des années de naissance

Saison	National Jeunesse	National Ouvert
1er janvier au 31 décembre 2010	1994-96	1993 et après
1er janvier au 31 décembre 2011	1995-97	1994 et après
1er janvier au 31 décembre 2012	1996-98	1995 et après

2.2 Restrictions

- i. Un athlète qui a moins que l'âge minimum pour une catégorie ne peut participer qu'à cette catégorie avec l'approbation du comité approprié c.-à-d.: pour les championnats canadiens – comité du programme masculin de GCG (CPM); compétitions provinciales – comité technique provincial.
- ii. La permission doit être accordée avant la date limite des inscriptions de la compétition.

Article 3: Modifications et responsabilités du comité

- i. Les compétitions pour le programme des niveaux nationaux seront organisées et dirigées aux niveaux provincial et / ou national.
- ii. Ces règlements doivent être utilisés pour toutes les compétitions. Gymnastique Canada se réserve le droit d'effectuer des éclaircissements aux règlements au besoin pendant toute la saison, mais aucun changement aux règlements ne sera effectué après le 30 septembre.
- iii. Les éclaircissements pour le programme peuvent avoir lieu plusieurs fois au cours de l'année de compétition. Tous les éclaircissements seront distribués à toutes les OPT, aux membres du programme et seront affichés dans le site Internet de GCG.

Article 4: Règlements pour les compétitions et spécifications pour l'équipement

Avis: À moins d'indication contraire, les règlements du code de pointage 2009 de la FIG s'appliqueront

4.1 Compétitions et échauffements

- i. Les échauffements pour les compétitions ne doivent pas débuter avant 8 h et les compétitions ne doivent pas se terminer après 22 h.
- ii. Les athlètes auront droit à un échauffement général et un échauffement spécifique à chaque engin avant le début de la compétition. On recommande une période d'une heure et demie (1 h 30) d'échauffement pour toutes les catégories.

4.2 Obligations du gymnaste en compétition

- i. Les gymnastes doivent porter des vêtements qui respectent les règlements prévus à cet effet dans le code de pointage 2009 de la FIG. Avis: pour les compétitions canadiennes, les pantalons de couleur foncée (dont le noir) ne sont pas autorisés.
- ii. Les gymnastes doivent porter un chandail en tout temps pendant les échauffements pour la compétition (tant dans la salle d'entraînement que dans le gymnase de compétition).
- iii. Les athlètes d'une même équipe ou un même club doivent porter le même uniforme.
- iv. Toute violation aux règlements concernant l'uniforme fera l'objet d'une pénalité, sans avertissement. (Code de pénalité de la FIG)

4.3 Surveillance et aide:

- i. Pour tous les niveaux, il est recommandé qu'un entraîneur soit présent sous la barre fixe pour agir comme surveillant et il est donc à portée de son athlète.
- ii. Quand c'est possible, l'entraîneur se place pour ne pas cacher la vue des juges.

4.4 Équipement

- i. Le tableau ci-dessous décrit les exigences spécifiques relatives à l'équipement pour chacune des catégories du programme national.
- ii. À moins d'être permise dans le tableau des exigences spécifiques relatives à l'équipement, l'utilisation de tapis supplémentaires de réception fera l'objet d'une déduction de 0,5 point de la note finale à cet engin. Une déduction semblable sera appliquée pour l'utilisation de tout équipement supplémentaire non permis.
- iii. L'utilisation d'un tapis de protection (5 cm et 10 cm) est autorisée pour tous les engins, sauf pour le sol et le cheval d'arçons. Un tapis de protection de 10 cm est le minimum exigé au saut de cheval et à la barre fixe.

4.5 Mesures de l'équipement et spécifications

- i. Tous les tapis de réception utilisés pour le cheval d'arçons, le saut de cheval, les anneaux, les barres parallèles et la barre fixe doivent être conformes aux spécifications de la FIG.
- ii. Mesures de l'équipement
 - Exercice au sol: FIG 12 m x 12 m mesuré à partir de l'extérieur de la ligne délimitant le praticable
 - Cheval d'arçons: De la surface du tapis au haut du corps du cheval (105cm)
 - Anneaux: De la surface du tapis au bas de la partie intérieure de l'anneau (260cm)
 - Saut de cheval: Du sol au milieu du sommet de la table de saut (125 à 135cm)
 - Barres parallèles: De la surface du tapis au sommet de la barre (FIG 180cm)
 - Barre fixe: De la surface du tapis au sommet de la barre (FIG 260cm)

4.6 Tapis supplémentaires

Engin	Tapis supplémentaire
Sol	Jusqu'à un (1) petit tapis de 10 cm permis. Il peut être retiré.
Cheval d'arçons	Aucun tapis supplémentaire n'est permis.
Anneaux	Un tapis de 20 cm est permis sauf à la barre fixe où un tel tapis est permis des deux côtés de la barre fixe.
Saut de cheval	
Barres parallèles	
Barre fixe	

Article 5: Responsabilités des juges**5.1 Évaluation des routines**

- i. Pour toutes les catégories, les membres du jury ont la responsabilité du jury D et du jury E sauf si quatre juges ou plus sont assignés à l'épreuve.
- ii. Les erreurs d'exécution pour une mauvaise technique, une mauvaise position du corps, etc. sont évaluées selon le code de pointage de la FIG 2009.
- iii. Le juge arbitre de l'engin sera responsable de déterminer et d'appliquer toute bonification pour une sortie contrôlée à la note finale
- iv. Le juge arbitre de l'engin appliquera les déductions pour les fautes de ligne, de comportement et d'engin à la note finale. Voir l'article 4 et le code de pointage actuel de la FIG.

5.2 Les juges

- i. Pour les compétitions nationales et régionales (championnats de l'Est ou de l'Ouest), au moins deux (2) juges par jury sont nécessaires. Un juge de niveau de la FIG ou national doit être assigné.
- ii. Le juge arbitre de la compétition doit détenir un brevet en vigueur de la FIG.

5.3 Règlements relatifs au pointage

- i. Avec trois juges par épreuve, toutes les notes compteront. La moyenne de toutes les notes sera calculée et la note sera calculée jusqu'à trois décimales. La moyenne sera tronquée à la troisième décimale et ne sera pas arrondie.
- ii. Dans le cas où il y a quatre juges, la note la plus élevée et la note la plus basse sont éliminées et une moyenne des deux notes médianes est calculée.

Article 6: Évaluation des exercices et élaboration des routines

6.1 Note D

Les routines sont jugées selon le code de pointage de la FIG 2009, sauf que seulement huit (8) éléments comptent pour la valeur de départ **et que la valeur de ces 8 éléments est doublée**. De plus, le nombre de groupes d'éléments obligatoires a été réduit. Veuillez vous référer au tableau de la page 4.

6.2 Note E

La note E est déterminée en soustrayant des points pour les fautes techniques ou l'exécution esthétique. Les valeurs de ces déductions sont celles du code de pointage de la FIG actuel et de ses mises à jour.

6.3 Routines trop courtes

- i. Pour chaque élément manquant, le gymnaste sera pénalisé de **1,0**.
- ii. Le jury D doit aviser le jury E du nombre d'éléments crédités.
- iii. Le juge arbitre doit indiquer au marqueur une déduction pour les déductions non techniques avant la note finale. Par exemple: si un gymnaste exécute une routine avec six éléments, le juge arbitre dira au marqueur de déduire **2,0** de la note finale. Quand les entraîneurs voient la feuille de pointage, ils comprennent pourquoi la note finale est si basse.

6.4 Bonification «de réception réussie»

- i. Pour les deux catégories, une prime de **0.1** sera appliquée à la note finale pour toutes les sorties qui se terminent avec une réception réussie. Une réception réussie est définie comme une position de réception stable sans mouvement des pieds.

6.5 Réceptions

- i. Si un gymnaste n'exécute pas une sortie reconnue ou une sortie avec une valeur suffisante, il ne recevra pas **0,5** point pour l'exigence du groupe d'éléments de sortie.
- ii. La déduction cumulative à la réception sera au maximum de **1,0** point pour toutes les épreuves. Ceci n'inclut pas les déductions additionnelles qui peuvent être prises pour des déviations de zones au sol ou au saut de cheval.

6.6 Éléments de développement

- i. Aux anneaux, un balancement avec les bras pliés à l'appui renversé à l'arrêt (**2 sec.**) ou un grand tour avec un appui renversé à l'arrêt (**2 sec.**) sera considéré un élément **B**.
- ii. Aux barres parallèles, établissement av. en tournant en arr. à l'appui avec les bras droits sera **A**.
- iii. Sauf quand c'est spécifiquement indiqué ci-dessus, les éléments non indiqués dans le code de pointage actuel, ou ses mises à jours, n'ont aucune valeur, ne respectent pas les ÉGÉ et ne comptent pas comme éléments.

6.7 Jambes écartées typiques A

- i. Les éléments avec jambes écartées non indiqués ne seront pas permis.

6.8 Saut de cheval

- i. Les valeurs de la FIG seront utilisées pour le saut de cheval.
- ii. Dans le cas d'un saut **0.0**, un essai supplémentaire sera permis avec une déduction de **1.0** de la note finale

6.9 Éléments réglementés juniors de la FIG

- i. Puisque les catégories jeunesse et ouverte relèvent des règlements junior de la FIG, ces gymnaste ne peuvent aussi exécuter aucun élément réglementé junior de la FIG.

Exigences des engins

Catégorie	Difficulté*	Groupes d'éléments	Sortie	Bonification	Restrictions
National Jeunesse	FIG (8 éléments dont on double la valeur)	N'importe quel 2 + Groupe V	Minimum A	0,1 pour la «réception réussie» à tous les engins	Les éléments de valeur D ou plus sont interdits sauf les groupes III et IV aux anneaux et au cheval d'arçons.
National Ouvert		N'importe quel 3 + Groupe V	Minimum B (A = 0.3)		Les éléments de valeur E ou plus sont interdits sauf les groupes III et IV aux anneaux et au cheval d'arçons.

* Éléments de développement

- i. Aux anneaux, un balancement avec les bras pliés à l'appui renversé à l'arrêt (**2 sec.**) ou un grand tour avec un appui renversé à l'arrêt (**2 sec.**) sera considéré un élément **B**.
- ii. Aux barres parallèles, établissement av. en tournant en arr. à l'appui avec les bras droits sera considéré une partie **A**.
- iii. Sauf quand c'est spécifiquement indiqué ci-dessus, les éléments non indiqués dans le code de pointage actuel, ou ses mises à jours, n'ont aucune valeur, ne respectent pas les ÉGÉ et ne comptent pas comme éléments.

Routines trop courtes: Pour chaque élément manquant, le gymnaste sera pénalité de **1,0**.

Spécifications des engins et tapis supplémentaires

Engin	Spécifications	Tapis
Sol	12 x 12 mètres	Jusqu'à un (1) petit tapis de 10 cm est permis. Il peut être retiré.
Cheval d'arçons	Cheval d'arçons de la FIG (100 à 105cm)	Pas de tapis supplémentaire est permis
Anneaux	Hauteur de la FIG (260cm)	Un tapis de 20cm est permis sauf à la barre fixe alors qu'un tapis est permis des deux côtés de la barre fixe
Saut de cheval	125 à 135cm	
Barres parallèles	Hauteur de la FIG (180cm)	
Barre fixe	Hauteur de la FIG (260cm)	